

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis

La société tunisienne de l'air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Samir BEN JEMAA** (S.F.C) & **Hichem CHEKIR** (le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR Et la société AMEX)

...Le Consortium



**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS
AU 31 DECEMBRE 2013**

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR



JANVIER 2015

SOMMAIRE

- I. Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013**
- II. Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013**
- III. Notes complémentaires des Commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013**
- IV. Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013.**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2013**

.....Le Consortium



Cabinet d'expertise comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Commissaire aux comptes

SFC
32 Av Liberté 1002 Tunis
Tel : (216) 71 847 027
Fax : (216) 71 281 376

Consortium d'audit et de conseil, constitué entre le cabinet Hichem CHEKIR et le cabinet AMEX

Cabinet Hichem CHEKIR
Centre Urbain Nord Résidence Carthage Palace
1082 Tunis
Tel (216) : 71 947 145- 71 492 541
Fax (216) : 71 496 122

AMEX
Résidence Regency- Rue du Lac Lemna les Berges
du Lac, 1053 Tunis
Tel : (216) 71 861 750 -71 860 783
Fax : (216) 71 860 889

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR SA" - Tunis

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013.

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 septembre 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes présentant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **1 675 950 KDT**, une situation nette positive de **100 482 KDT** et un résultat déficitaire de **205 284 KDT** ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relèvent de sa responsabilité.

1. Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant aux évaluations des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 - Immobilisations

L'audit des immobilisations a permis de dégager les anomalies suivantes :

3.1.1 - Avions destinés à la vente

Le matériel de transport aérien de la société "TUNISAIR-S.A" comporte deux avions présidentiels: un Boeing B 737-700 acquis en 1999 et un Airbus A340-500 acquis en 2009, de valeurs nettes comptables respectives à la clôture de l'exercice 2013, de **13 498 KDT et 200 752 KDT**.

La société "TUNISAIR-S.A" supporte par ailleurs, diverses charges concernant ces deux appareils dont principalement les dotations aux amortissements estimées à **17 881 KDT** au titre de l'exercice 2013 et des charges financières relatives au financement de l'appareil A340 estimées à **3 914 KDT**.

La Direction de la société "TUNISAIR-S.A" a arrêté un plan de vente actif afin de trouver un éventuel acquéreur à ces appareils. Toutefois, jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, ledit plan de vente n'a pas été concrétisé.

Par ailleurs, la société "TUNISAIR-SA" a procédé courant l'exercice 2013, sur recommandations du comité directeur réuni le 30 Août 2012 à la mise en vente de huit avions d'une valeur nette comptable globale de **59 306 KDT**.

L'absence d'informations sur la juste valeur de ces appareils au 31 décembre 2013, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations.

3.1.2 - Autres immobilisations corporelles

La société n'a pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, autres que le matériel avionique, par l'élaboration d'un rapport d'inventaire et la réalisation d'un rapprochement avec les données comptables. La valeur nette comptable de ces immobilisations corporelles s'élève à la clôture de l'exercice à **13 381 KDT**.

Cette situation ne permet pas à la société de se conformer aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et ne nous permet pas de se prononcer sur la réalité et l'exhaustivité de la valeur des biens portés à l'actif du bilan à la même date.

3.2 - "Clients & Comptes rattachés aux recettes commerciales"

3.2.1 - Comptes rattachés aux recettes commerciales

L'examen des comptes clients a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés aux multitudes d'intervenants dans le système d'émission des titres de transports et de la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à la persistance des comptes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, de soldes respectifs de **40 074 KDT et 51 008 KDT**. (Note complémentaire n°1).

3.2.2 - Autres comptes Clients & Comptes Rattachés

L'examen de la rubrique "Clients & Comptes Rattachés" a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2013, des comptes clients débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de **14 346 KDT et 7 201 KDT**. (Note complémentaire n°2.1).

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "TUNISAIR - S.A".

3.3 - Autres actifs et passifs courants

L'audit des "Autres Actifs et Passifs Courants" a permis de dégager les anomalies suivantes :

- La rubrique "Fournisseurs & Comptes Rattachés" comporte des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des montants s'élevant respectivement à **12 956 KDT et 8 727 KDT**. (Note complémentaire n°3).

- Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales avec les comptes de la société "TUNISAIR-S.A", nous a permis de dégager des écarts cumulés non justifiés de l'ordre de **3 737 KDT**. (Note complémentaire n°4).

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "TUNISAIR - S.A".

3.4- Projets et prestations informatiques

Les charges de maintenance réalisées au titre de l'exercice 2013 et la régularisation des charges des exercices 2011 et 2012 sont facturées par la société "A.I.S.A", pour des montants respectifs de **10 285 KDT** et **5 359 KDT** courant l'exercice 2013.

Le montant de ces charges, bien qu'arrêtées par référence aux avenants n°3, 4 et 5 du contrat d'externalisation, signés courant 2013, avec la société filiale "A.I.S.A", n'ont pas été autorisés préalablement par le Conseil d'Administration de la société "TUNISAIR - S.A".

D'autre part, l'examen des dispositions des avenants, ci-dessus mentionnés, et l'audit des comptes réciproques de la société "TUNISAIR - S.A" avec sa filiale "A.I.S.A", a permis de relever les anomalies suivantes :

- En l'absence de règle de distinction entre les charges et les immobilisations, la société "TUNISAIR-S.A", n'a pas constaté parmi ses immobilisations incorporelles les projets informatiques en cours de développement par la société "A.I.S.A" ;
- Le défaut d'élaboration d'un cahier des charges approprié avant l'engagement de certains projets (ERP, BPR,...);
- Les prestations relatives à l'exercice 2013 ont été déterminées sur la base d'états financiers provisoires non certifiés par le commissaire aux comptes de la société "A.I.S.A";
- L'absence d'un budget de la société "A.I.S.A" dûment approuvé par le Conseil d'Administration de la société "TUNISAIR-SA";
- Les avances consenties à la société "A.I.S.A" pour un total de **5 992 KDT** demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises.

Cette situation ne nous permet pas d'avoir une assurance raisonnable quant à la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisées par la société "A.I.S.A" pour le compte de la société "TUNISAIR-SA".

3.5 - Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société "TUNISAIR-S.A" auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors des émissions des titres de transport, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société "TUNISAIR-S.A" sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport.

Ce traitement comptable engendre des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment le résultat et les capitaux propres de la société.

3.6 - Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2013, un total solde débiteur de **94 KDT** et un total solde créditeur de **19 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires. (**Note complémentaire n°5.1**).

De même, certains autres comptes bancaires locaux et étrangers ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture (**Note complémentaire n°5.2**).

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2013 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires antérieurs à l'exercice 2013 détaillés comme suit :

- Mouvements, "débit" et "crédit" comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à **1 245 KDT** et **1 889 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;
- Mouvements bancaires, "débit" et "crédit" portés sur relevés bancaires non encore comptabilisés s'élevant respectivement à **4 435 KDT** et **3 995 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;

L'apurement de ces comptes pourrait avoir un impact sur le résultat de la période ainsi que sur les capitaux propres de la société "TUNISAIR- SA".

3.7 - Personnels et comptes rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. (**Note complémentaire n°6**)

Par ailleurs, l'examen des comptes rattachés au fonds social a permis de dégager les anomalies suivantes :

- Existence d'écart non justifié de **1 146 KDT** à la clôture de l'exercice entre les comptes d'actifs et de passifs associés au fonds social;
- Les comptes "Prêts Fonds Social" comportent des soldes auxiliaires totalisant **5 167 KDT** non mouvementés depuis 2012 ;
- Les alimentations du "Fonds Social" par la société "TUNISAIR-S.A" à titre d'avances, enregistrées parmi ses Immobilisations Financières, pour un montant de l'ordre de **9 070 KDT** n'ont pas subi de variations depuis 2012.

Cette situation ne nous permet pas de nous prononcer d'une part sur la réalité et la valeur des charges de personnels et comptes rattachés ainsi que sur l'exactitude des soldes des comptes liés au fonds social d'autre part.

4- Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points évoqués aux paragraphes 3.1 à 3.7, les états financiers de la société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que sa performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

5- Paragraphes d'Observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

5.1 - Situation avec l'O.A.C.A

L'article 43 de la loi n°2014-54 du 19 Août 2014 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 2014 a autorisé l'Etat à supporter les dettes du groupe "TUNISAIR-SA" envers l'"O.A.C.A" arrêtées au 30 juin 2012 à hauteur de **165 000 KDT** pour l'ensemble du groupe. L'impact positif de cette opération s'élève à **149 365 KDT** pour la société mère "TUNISAIR-SA" et se répercutera sur le résultat de l'exercice 2014.

Notons, par ailleurs, que les conventions de concession entre la société "TUNISAIR-SA" et l'O.A.C.A n'ont pas été reconduites. A ce titre, le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux sociétés à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles actuelles.

5.2 - Filiale "Mauritania Airways"

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 8 mars 2012, la société "Mauritania Airways" est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet.

La société "TUNISAIR-SA" a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains de l'Administrateur de la liquidation par les voix réglementaires le 2 décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091 K€**. Les factures acceptées par ce dernier n'ont été qu'à hauteur de **16 306 K€**.

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société "Mauritania Airways", constatés dans les livres de la société "Tunisair.SA" pour un montant de **59 095 KDT** ont été provisionnées à concurrence de **58 916 KDT** (**6 565 KDT** au titre de la participation de la société "TUNISAIR-SA" dans le capital de la société "Mauritania Airways", et **52 351 KDT** au titre des impayées) au 31 Décembre 2013.

Dans son rapport daté du 18 Août 2014, le syndic de la liquidation a demandé au tribunal chargé de l'affaire d'engager la responsabilité de la société "TUNISAIR-SA" pour combler le passif de la société liquidée estimé à **55 546 KDT**, soit un engagement complémentaire estimé à **16 369 KDT**. A la date de rédaction de ce rapport, la société "TUNISAIR-SA" nous a informé que le tribunal n'a pas encore statué sur le sort final de cette affaire.

5.3 - Plan de redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société "TUNISAIR-SA" depuis la révolution du 14 janvier 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. A ce titre, un plan social prévoyant le départ à la retraite anticipée de 1 700 agents réparti sur deux années a été prévu pour un coût estimé de **75 000 KDT**, pris en charge en partie par l'Etat à concurrence de **52 000 KDT**, versables en deux tranches. Le complément, soit **23 000 KDT** serait supporté par le fonds social de la société conformément aux recommandations du Conseil Interministériel réuni le 04 Avril 2014.

Les pensions correspondantes aux retraites anticipées relatives à la période 2015-2022 seront arrêtées d'un commun accord avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

5.4 - Préjudice de carrière

Une commission a été désignée pour examiner les cas relatifs aux préjudices de carrière réclamés par le personnel de la société "TUNISAIR-SA". Les travaux de ladite commission sont actuellement en cours de traitement.

L'impact financier résultant de cette opération n'a pas été arrêté de façon définitive.

6- Vérifications et informations spécifiques

6.1 - Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration.

6.2 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

6.3 - Dans le cadre de notre audit, nous avons également procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information, de gestion et les processus opérationnels connexes rattachés notamment aux recettes commerciales et à la gestion des ressources humaines.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Tunis, le 22 janvier 2015

P/ S.F.C

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Samir BEN JEMAA

Hichem CHEKIR

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2013**



.....Le Consortium

Cabinet d'expertise comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Commissaire aux comptes

SFC
32 Av Liberté 1002 Tunis
Tel : (216) 71 847 027
Fax : (216) 71 281 376

Consortium d'audit et de conseil, constitué entre le cabinet Hichem CHEKIR et le cabinet AMEX

Cabinet Hichem CHEKIR
Centre Urbain Nord Résidence
Carthage Palace 1082 Tunis
Tel (216) : 71 947 145- 71 492 541
Fax (216) : 71 496 122

AMEX
Résidence Regency- Rue du Lac
Leman les Berges du Lac, 1053 Tunis
Tel : (216) 71 861 750 -71 860 783
Fax : (216) 71 860 889

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air " TUNISAIR SA " – Tunis

OBJET: Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013.

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, relative à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, et en application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Les principales opérations sont détaillées comme suit:

- Certains personnels de "TUNISAIR-SA" sont mis à la disposition des sociétés filiales "TUNISAIR TECHNICS", "TUNISAIR HANDLING" et "TUNISAIR EXPRESS".

Les montants facturés et constatés à ce titre s'élèvent respectivement à **39 513 KDT**, **20 486 KDT**, et **153 KDT**.

- Les prestations relatives à l'assistance technique assurées et facturées par "TUNISAIR TECHNICS" à "TUNISAIR-SA", s'élèvent au titre de l'exercice 2013 à **86 202 KDT**.

- La filiale "TUNISAIR HANDLING" a réalisé avec la société "TUNISAIR-SA" les transactions suivantes :

- Prestations d'assistance au sol des passagers, avions et opérations fret courant l'exercice 2013 pour un total de **17 999 KDT**. Ces services sont facturés conformément à la convention commerciale conclue, pour une durée indéterminée, en Juin 2005 avec date d'effet le 1^{er} Avril 2005 et aux avenants subséquents signés en 2008 ;

- Mise à disposition de la "**TUNISAIR-SA**" du personnel contractuel intérimaire dont la charge globale facturée, par référence à l'annexe 3 de la convention commerciale précitée est de l'ordre de **6 034 KDT** ;
 - Les prestations d'hébergement, de transport et de restauration assurées aux passagers de "**TUNISAIR-SA**", ayant subis des irrégularités d'exploitation lors des escales en Tunisie s'élèvent à **2 253 KDT**. La facturation a été effectuée par référence à l'avenant n°03 de la convention commerciale précitée ;
 - L'achat pour le compte du personnel de "**TUNISAIR-SA**" des carnets de tickets restaurations pour un total de **1 794 KDT**.
- La filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" a réalisé avec la "**TUNISAIR-SA**" des transactions d'un total de **23 622 KDT** présentées comme suit :
- Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR-SA**" et consommés chez "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un montant de **21 608 KDT** ;
 - Mise à disposition de la "**TUNISAIR-SA**" du personnel de "**TUNISAIR EXPRESS**" dont la charge globale facturée est de l'ordre de **671 KDT** ;
 - Règlement de diverses charges (carburants, frais de restauration, de transport, etc...) pour le compte de "**TUNISAIR-SA**" pour un total de **1 343 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a réalisé au titre de l'exercice 2013, les opérations suivantes pour le compte de la filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un total de **12 827 KDT** :
- Refacturation des charges de carburant supportées par "**TUNISAIR-SA**" pour un total de **4 784 KDT** ;
 - Facturation de la charge de location d'avions pour un montant de **3 466 KDT** conformément au protocole d'accord signé le 30 Octobre 2012 ;
 - Facturation de la charge relative à la réalisation de deux vols présidentiels pour un montant de **559 KDT** conformément au procès-verbal signé par les parties ;
 - Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR EXPRESS**" et consommés chez "**TUNISAIR-SA**" pour un montant de **803 KDT** ;
 - Refacturation des diverses (redevances aéronautiques, assistance commerciale, etc...) pour un total de **3 215 KDT**.
- Le montant des échéances payées par "**TUNISAIR EXPRESS**" au profit de "**TUNISAIR-SA**" au titre de la convention de prêts de **1 911 KDT**, signée le 03 Décembre 2012, s'est élevé au cours de l'exercice 2013, à **1 800 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société "**A.T.C.T**". Les facturations réciproques au titre de l'exercice 2013 par l'"**A.T.C.T**" et la "**TUNISAIR-SA**" s'élèvent respectivement à **1 627 KDT** et **1 386 KDT**.
- La société "**A.I.S.A**" a facturé à "**TUNISAIR-SA**" ses prestations d'assistance informatique et de télécommunication au titre de l'exercice 2013 pour un montant totalisant **10 285 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a conclu avec la société "**A.I.S.A**" courant l'année 2008, une convention de compte courant associé, pour un montant en principal de **1 749 KDT** rémunéré à la moyenne des 12 derniers mois du TMM +1% , les intérêts comptabilisés par "**TUNISAIR-SA**" courant l'année 2013 sont de l'ordre de **93 KDT**.
- La société "**SCI ESSAFA**" a facturé des redevances de loyer pour un total de **1 661 KDT** conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.
- La société "**TUNISIE CATERING**" a facturé à "**TUNISAIR-SA**" son service "catering" au titre de l'exercice 2013 pour un montant de **20 231 KDT**.

2 - Opérations réalisées relatives à des conventions nouvelles

- La société "TUNISAIR-SA" a conclu, courant l'exercice 2013, avec la société "TUNISAIR EXPRESS" les conventions suivantes :

Date de la convention	Objet	Montant en KDT	Remboursements 2013
26 Juin 2013	Prêt servant au financement de l'emprunt EDC	1 885	-
23 Octobre 2013	Prêt servant au financement des frais de révision moteur chez SECA	200	-
29 Novembre 2013	Avance en compte courant associé	600	-

Ces prêts sont rémunérés au taux d'intérêt TMM+1.

Le Conseil d'Administration de "TUNISAIR-SA" a décidé lors de sa réunion en date du 18 Décembre 2013, l'abandon au profit de la filiale "A.I.S.A" des intérêts échus arrêtés à un montant de **544 KDT**.

Le contrat d'externalisation signé en 2008 entre "TUNISAIR-SA" et "A.I.S.A" a fait l'objet des avenants n°3 et n°4 conclus en date du 24/7/2013 et 09/12/2013 ayant pour objet la révision des facturations effectuées durant les périodes du 01/07/2011 au 31/12/2012 et ce sur la base des charges réelles moyennant une marge de 3,7% et de 3,3% respectivement pour 2011 et 2012.

Cette régularisation des charges réelles a fait l'objet d'un complément de facturation effectué par "A.I.S.A" pour un total de **5 359 KDT**.

D'autres part, l'avenant n°5 du même contrat conclu en date du 09/12/2013 prévoit la régularisation des charges réelles pour l'exercice 2013 moyennant une marge de 2%. Il est à signaler que ces avenants n'ont pas été préalablement autorisés par le Conseil d'Administration de la société "TUNISAIR-SA".

3. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe

- Les dividendes encaissés par "TUNISAIR-SA" courant l'année 2013 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Montant encaissé en 2013 en KDT
ESSAFA	2012	604
AMADEUS	2012	5 688

- Les dividendes à encaisser par "TUNISAIR-SA" au titre des affectations des résultats de l'exercice 2013 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Montant des dividendes en KDT
ESSAFA	2013	809
AMADEUS	2013	7 695

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

4.1- Les obligations et engagements de la Société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (Nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit (en dinars):

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 26 Mai 2012. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 se présente comme suit :
 - Un salaire brut de **71 400 DT** ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et d'assurance groupe pour des montants respectifs de **9 053 DT** et **774 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **2 142 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **8 344 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **594 DT**, **3 252 DT**.

- ✓ La rémunération du Directeur Général Adjoint technique est fixée en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **54 396 DT** (sans allocations familiales et remboursement Fonds social **80 DT**)
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **10 565 DT** et **731 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **1 632 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **6 674 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **660 DT** et **5 088 DT**.
- ✓ La rémunération du Directeur Général Adjoint commercial est fixée en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **53 107 DT** (sans allocations familiales et remboursement Fonds social **168 DT**)
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **10 313 DT** et **731 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **1 593 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **6 674 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **660 DT** et **5 211 DT**.

4.2- Les obligations et engagements de la société envers la Direction Générale, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en dinars) :

	P.D.G		D.G.A	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à courts terme	104 270 (*)	-	182 929 (*)	-

(*) Dotation aux amortissements des voitures de fonction du Président Directeur Général et Directeurs généraux adjoints comprise pour des montants respectifs de **8 710 DT** et **24 894 DT**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'Article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 janvier 2015

P/ S.F.C

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Samir BEN JEMAA

Hichem CHEKIR

**NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2013**

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**1. Les comptes se rapportant aux recettes commerciales**

1.1 Certains comptes clients et comptes d'attente rattachés aux recettes commerciales n'ont pas fait l'objet d'un suivi régulier et adéquat à la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2013. Il s'agit principalement des comptes suivants :

31.12.2013			
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
414XXX	VENTE CASH	7 173 KDT	5 016 KDT
461032	Recette à Ventilator MCO		25 375 KDT
468145	VENTE BSP	6 046 KDT	10 210 KDT
415XXX	LES VENTES CLIENTS GSA ET REDRESSEMENT	2 159 KDT	1 123 KDT
461249	DIFFERENCES DE CAISSE A L'ETRANGER	1 921 KDT	
468195	TAXES SUSPENSES		898 KDT
468196	COMMISSIONS SUSPENS	1 104 KDT	
	DIVERS COMPTES D'ATTENTE RECETTE	7 935 KDT	4 016 KDT
	TOTAL	26 338 KDT	46 638 KDT

1.2 Certains comptes rattachés aux activités « Interligne », ci-dessous présentés, n'ont pas fait l'objet d'un suivi adéquat à la date d'arrêté de ces états financiers:

Solde au 31.12.2013			
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
402200	FOURNISSEURS - COMPAGNIES AERIENNES	1 024 KDT	
408200	FACTURES NON PARVENUES COMPAGNIES AERIENNES		1 051 KDT
461302	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - PASSAGES	5 585 KDT	
461303	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - CARGO	3 375 KDT	
461304	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - DIVERS	103 KDT	
468193	INWARD BILLING-SUSPENSE		21 KDT
468194	OUTWARD BILLING-SUSPENSE	1 206 KDT	
	TOTAL	11 293 KDT	1 072 KDT

1.3 Des suspens comptables débiteurs et créditeurs de montants respectifs de **2 443 KDT** et **3 298 KDT** demeurent enregistrés au niveau du compte "RPA - Recettes Commerciales" bien que l'application n'est plus exploitée depuis l'installation du logiciel "RAPID" en 2009.

2. Les autres comptes clients et comptes rattachés

2.1 Certains comptes clients présentent au 31 Décembre 2013, des soldes non justifiés récapitulés au tableau suivant:

Solde au 31/12/2013				
Compte	LIBELLE	Aux	Débiteurs	Créditeurs
411200	IATA AIRPORT E & F (EUR)	C505894	3 097 KDT	
411200	AMADEUS IT GROUP SA	C001741	2 511 KDT	
411130	FOPRODEX	C001102	1 993 KDT	
411100	CLIENTS DIVERS	C000251	2 023 KDT	
411687	O.T.I. TUNISIE	C513081	1 056 KDT	
411200	SAUDI ARABIAN AIRLINES	C001322	1 048 KDT	
411200	ROYAL AIR MAROC	C001387	885 KDT	
411130	MINISTERE DU TRANSPORT	C000890	873 KDT	
411200	AIR ALGERIE	C001366	860 KDT	
411200	AIR EUROPA LINEAS	C001655		1 583 KDT
411200	AIR FRANCE	C001315		1 677 KDT
411200	ALITALIA	C001285		1 913 KDT
411200	NOUVELAIR	C001667		2 028 KDT
	Total		14 346 KDT	7 201 KDT

2.2 L'actualisation des créances libellées en monnaie étrangère au cours de change de clôture de l'exercice n'a pas été exhaustive. En effet, 54% des créances n'ont pas fait l'objet d'actualisation.

2.3 Certains soldes clients totalement provisionnés pour un montant de **20 386 KDT** demeurent non apurés et non justifiés, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un cabinet d'études externe.

3. Fournisseurs et comptes rattachés

Certains comptes fournisseurs débiteurs et créditeurs non justifiés totalisant au 31 Décembre 2013, **12 956 KDT** et **8 727 KDT** sont ventilés comme suit :

Libellé	Solde au 31 décembre 2013	
	Débiteurs	Créditeurs
Fournisseurs étrangers débiteurs	12 164 KDT	
Fournisseurs d'exploitation locaux débiteurs	792 KDT	
Fournisseurs d'exploitation locaux créditeurs		3 563 KDT
Fournisseurs factures non parvenus		5 164 KDT
Totaux	12 956 KDT	8 727 KDT

4. La réconciliation des soldes réciproques

Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales et la société "Tunisair S.A", nous a permis de dégager des écarts cumulés non justifiés de l'ordre de **3 737KDT** détaillés comme suit :

Filiales	SOLDE COMPENSE en KDT*		
	Solde Tunis air 2013	Solde filiale 2013	ECART
TUNISAIR TECHNICS	16 615	-17 151	-536
TUNISAIR EXPRESS	4 391	-560	3 831
TUNISIE CATERING	-24 828	24 375	-453
ATCT	-422	36	-386
AMADEUS	650	-638	12
AISA	600	669	1 269
TOTAL	-2 994	6 731	3 737

(*) Les soldes compensés tiennent compte des soldes clients, fournisseurs, autres passifs et autres actifs.

5. Liquidités & Equivalents de Liquidités

5.1 La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2013, un total solde débiteur de **94 KDT** et un total solde créditeur de **19 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires, ces comptes sont détaillés comme suit :

Solde comptable en DT au 31/12/2013			
N°Cpte	Libellé	Solde débiteur	Solde créditeur
532437	JORDAN INVESTMENT BANK	0	
532473	JORDAN INVESTMENT BANK	0	
532011	TRESORERIE GENERALE	3 290	
532097	BNA TABARKA - TND -	552	
532365	BNA ENNIFIDHA	514	
532383	TUNISIAN QATARI BANK	3 833	
532503	ALGEMENE BANK NEDERLAND AMSTERDAM	91	
532534	SOCIETE GENERALE VARSOVIE F/G	82 620	
532536	ARAB JORDAN INVESTMENT BANK AMMAN F/G	2 736	
532537	HANDELSBANKEN STOCKHOLM F/G		8 928
532553	ABN AMRO B. AMS CPTÉ EXPL.		10 517
532560	SHBC ATH COMPTE EXPL.	0	
532561	SGS BEG (CPTÉ EXPLOITATION)	0	
	Total	93 636	19 445

5.2 Certains autres comptes bancaires locaux et étrangers ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes (les relevés bancaires, les attestations de clôture..). ces comptes sont détaillés comme suit :

Solde comptable en DT			
N°Cpte	Libellé	Solde débiteur	Solde créditeur
532479	KOMERCENI BANK PRAGUE		134 765
532483	SOCIETE GENERALE VARSOVIE (PLN)		128 345
532493	HUNGARIAN BANK - BUDAPEST (HUF)		106 723
532486	COMERCENI BANK USD		89 028
532439	MAGYAR BANK BUDAPEST		87 867
532442	DEN DANSK BANK - COPENHAGUE (DKK)		31 371
532494	HUNGARIAN BANK - BUDAPEST (USD)		22 869
532492	ARAB BANK ROME		17 453
532453	HANDELSBANKEN STOCKHOLM		3 660
532490	SOCIETE GENERALE VARSOVIE (F.S. PLN)	151	
532473	JORDAN INVESTMENT BANK (USD)	4 956	
532526	DEN DANSK BANK COPENHAGUE F/G	8 628	
532969	BANK AUDI	13 448	
532535	CITY BANK ATHENES F/G	14 067	
532943	BIAT EUR	49 467	
532538	NBK HEAD OFFICE KOWEIT F/G	56 593	
532472	MBK HEAD OFFICE KOWEIT	58 658	
532552	B.B.V.A. MADRID CPTÉ EXPL.	63 525	
532480	NATIONAL COMMERCIAL BANK – JEDDAH	69 756	
532528	BNB B. BANK PRAGUE F/G	76 242	
532437	JORDAN INVESTMENT BANK (JOD)	276 881	
532006	UIB TUNIS	13 830	
532046	UIB GBP 08	4	
	Total	706 206	622 081

5.3 L'examen des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2013 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires antérieurs à l'année 2013 reproduits au tableau suivant :

	Suspens comptables en KDT		Suspens bancaires en KDT	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Banques locales	3 831	2 868	1 019	1 825
Banques étrangères	546	1 091	221	43
CCP	58	36	5	21
Total	4 435	3 995	1 245	1 889

6. Personnels et comptes rattachés

6.1 Charges de personnels

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. A ce titre, nous avons relevé que les rémunérations (salaires de base, primes, indemnités) servis aux personnels au sol, navigant technique et commercial de la société courant l'exercice 2013 ne sont pas appuyées par des journaux de paie dûment signés et approuvés par les personnes habilitées.

Par ailleurs, ces rémunérations ne sont pas calculées sur la base d'un statut de personnel approuvé par les organes habilités.

6.2 Personnel en détachement

Le personnel de la société "TUNISAIR-SA" détaché auprès de la "TUNISAIR HANDLING" a fait l'objet d'une facturation au titre de l'exercice 2013 de l'ordre de **20 486 KDT**. Cependant, ces charges n'ont pas été validées par la Direction des Ressources Humaines de cette dernière faute de production d'états nominatifs dûment signés.

Par ailleurs, les charges du personnel saisonnier mis à la disposition de "TUNISAIR-SA" et facturées par la "TUNISAIR HANDLING" au titre des exercices 2011 et 2012 pour un total de **3 108 KDT** ne sont pas matérialisées par des décisions d'affectation et appuyées par des documents justificatifs.

7. Situation de l'O.A.C.A

Le rapprochement des comptes réciproques entre la société "TUNISAIR-SA" et l'"O.A.C.A" au 31 décembre 2013 a révélé un écart négatif non justifié de **2 059 KDT**.

8. Travaux de réhabilitation et de maintenance de la flotte avionique

Les grandes visites réalisées par la société "TUNISAIR TECHNICS" sur le matériel avionique de la société "TUNISAIR-SA" au titre de l'exercice 2013 sont comptabilisées pour un montant de **4 975 KDT** sur la base d'un état annuel d'entretien. Toutefois, les éléments justificatifs des dépenses capitalisées au vu dudit état font défaut.



**ETATS FINANCIERS ET NOTES
AUX ETATS FINANCIERS
AU 31/12/2013**

Situation arrêtée au 31 décembre 2013

Montants exprimés en milliers de dinars tunisiens sauf indication contraire

Sommaire

1- <u>PRESENTATION DE LA SOCIETE</u>	21
2- <u>FLOTTE DE TUNISAIR</u>	22
3- <u>FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE</u>	22
4- <u>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013</u>	24
5- <u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	30
✓ <u>PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</u>	31
✓ <u>NOTES AU BILAN</u>	33
✓ <u>NOTES A L'ETAT DE RESULTAT</u>	45
✓ <u>NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	50
✓ <u>NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	52

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

MANAGEMENT (actuellement)

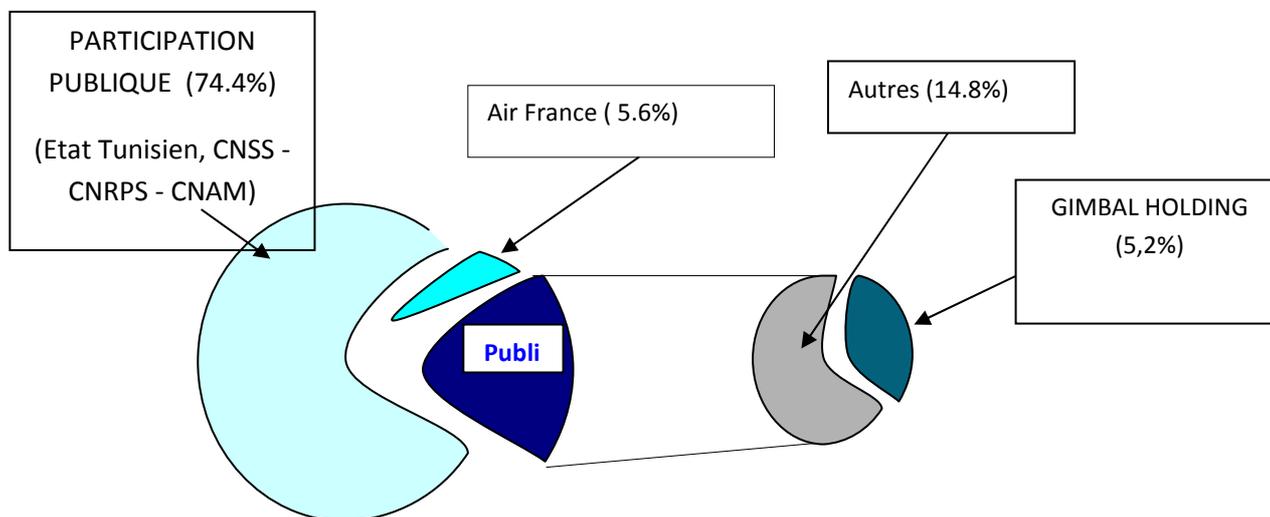
Président Directeur Général	SALOUA ESSGHAIER
Directeur Général Adjoint	ALI DRIDI
Secrétaire Général	HABIB TOUMI

MANAGEMENT (En 2013)

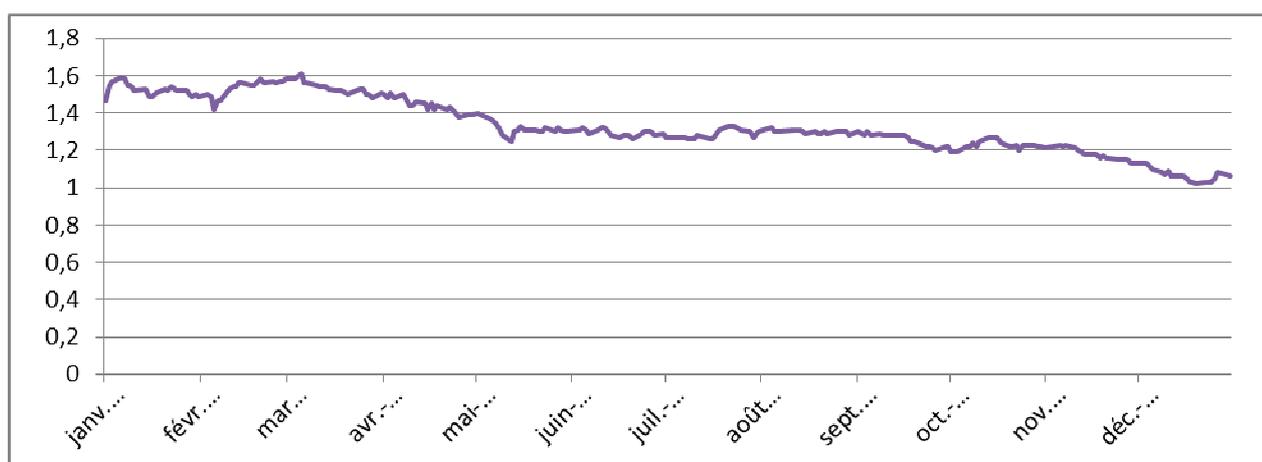
Président Directeur Général	RABAH JERAD
Directeur Général Adjoint Commercial	KHALED CHELLY
Directeur Général Adjoint Technique	CHIHEB BEN AHMED
Secrétaire Général	NEJIA GHARBI

DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

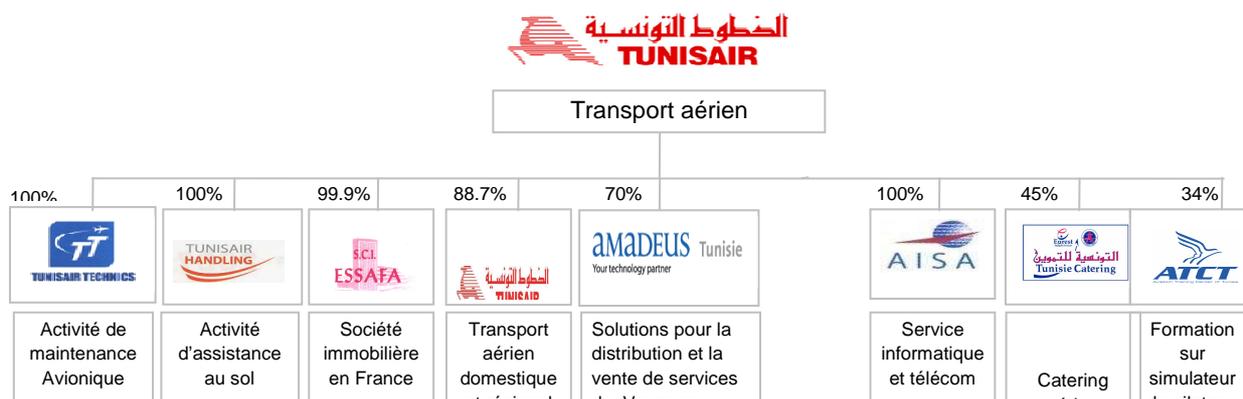
CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2013: 106 199 280 DT



EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



STRUCTURE DU GROUPE TUNISAIR



2- LA FLOTTE DE TUNISAIR

La flotte de TUNISAIR compte 38 appareils au 31/12/2013 :

Type d'avion	Nombre	Observations
A320	17	Dont 1 accidenté
A319	2	
A319ER	2	
A300-600	3	Retirés de l'exploitation en 2014 (un appareil fin décembre 2013, un deuxième en janvier 2014 et le dernier en avril 2014)
B737-500	4	Dont 2 ont été retirés de l'exploitation en décembre 2012, un appareil fin décembre 2013 et le dernier appareil en janvier 2014
B737-600	7	
B737-700	1	Hors plan de vol
A340	1	Hors exploitation
ATR 42	1	Hors exploitation

3- LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'année 2013 a été marquée par les faits suivants :

3-1 Au niveau de l'activité:

- Une baisse du trafic de 2.3% par rapport à 2012
- Une baisse des Heures de Vol de 4.2% par rapport à 2012.

3-2 Au niveau de l'exploitation:

- Une baisse de (-2.60 %) des revenus de l'activité de transport passant de 1 114 MD en 2012 à 1 085 MD en 2013 (-29 MD). L'activité Charter a été le plus touchée avec une baisse de (-23.08 %).
- Une hausse des charges d'exploitation de 2.66% (+33.9 MD).
- Une hausse des taux des principales devises: (+7.24%) pour l'euro et (+3.87%) pour le dollar.
- Le prix moyen du baril a enregistré une baisse de (-2.7%).

3-3 Au niveau de l'investissement:

- Réception de deux nouveaux A320 respectivement en février et en avril 2013.

3-4 Au niveau Stratégique :

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société "Tunisair-S.A" depuis la révolution du 14 janvier 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. A ce titre, un plan social prévoyant le départ à la retraite anticipée de 1 700 agents réparti sur deux années a été prévu pour un coût estimé de **75 000 KDT**, pris en charge en partie par l'Etat à concurrence de **52 000 KDT**, versables en deux tranches. Le complément, soit **23 000 KDT** serait supporté par le fonds social de la société conformément aux recommandations du Conseil Interministériel réuni le 04 Avril 2014.

Les pensions correspondantes aux retraites anticipées relatives à la période 2015-2022 seront arrêtées d'un commun accord avec la Caisse

3-5 Autres informations :

Affaire MAURITANIA AIRWAYS

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 08 mars 2012, la société « Mauritania Airways » est déclarée en état de cessation de paiement avec effet du 01 janvier 2011 et un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet.

La société «Tunisair.SA» a fait opposition sur les produits de la liquidation par les voies réglementaires le 02 Décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091 K€** accepté à concurrence de **16 306 K€** par l'administrateur de la liquidation.

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société "Mauritania Airways", constatés dans les livres de la société "Tunisair.SA" pour un montant de **59 095 KDT** et ont été provisionnées à concurrence de **58 916 KDT** (6 565 KDT au titre de la participation de Tunisair dans le capital et 52 351 KDT au titre des impayées) au 31 Décembre 2013.

Dans son rapport daté du 18/08/2014, le syndic de la liquidation a demandé au tribunal chargé de l'affaire d'engager la responsabilité de la "TUNISAIR-SA" pour combler le passif de la société liquidée estimé à **55 546 KDT**, soit un engagement complémentaire estimé à **16 369 KDT**.

OACA

L'article 43 de la loi n°2014-54 du 19 Août 2014 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 2014 a autorisé l'Etat à supporter les dettes de la société "TUNISAIR-SA" envers l' "O.A.C.A" arrêtées au 30 juin 2012 à hauteur de **165 Million de dinars** pour l'ensemble du groupe TUNISAIR. L'impact positif de cette opération qui s'élève pour la société "TUNISAIR-SA" à **149 365 KDT** sera répercuté sur le résultat de l'exercice 2014.

Préjudice de carrière

Une commission a été désignée pour examiner les cas relatifs aux préjudices de carrière réclamés par les employés de la société "Tunisair S.A". Les travaux de ladite commission sont actuellement en cours de traitement. L'impact financier résultant de cette opération n'a pas été arrêté de façon définitive.

ETATS FINANCIERS

BILAN 2013

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2013	2012
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	4 286	4 286
Amortissements		-4 152	-4 152
		134	134
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 342 325	2 254 931
Amortissements		-1 332 123	-1 260 903
		1 010 202	994 028
Immobilisations Financières	6-1-3	175 820	177 485
Provisions		-79 110	-62 081
		96 710	115 404
Total des Actifs Immobilisés		1 107 046	1 109 566
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	52 422	29 515
Total des Actifs Non Courants		1 159 468	1 139 081
Actifs Courants			
Stocks	6-1-5	3 476	3 697
Provisions		-63	-71
		3 413	3 626
Clients et Comptes Rattachés	6-1-6	270 384	199 332
Provisions		-134 968	-114 855
		135 416	84 477
Autres Actifs Courants	6-1-7	243 074	176 176
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-8	36 364	11 227
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-9	98 215	89 515
Total des Actifs Courants		516 482	365 021
TOTAL DES ACTIFS		1 675 950	1 504 102

BILAN 2013 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2013	2012
Capitaux propres	<u>6-1-10</u>		
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		472 489	473 427
Autres capitaux propres		0	20
Résultats Reportés		-272 922	-147 122
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		305 766	432 524
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-205 284	-125 799
Total Capitaux Propres Avant Affectation		100 482	306 725
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts	<u>6-1-11</u>	450 754	382 405
Provisions pour risques et charges	<u>6-1-12</u>	25 414	34 545
Autres Passifs Non Courants	<u>6-1-13</u>	12 029	10 309
Total Passifs Non Courants		488 197	427 259
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<u>6-1-14</u>	458 831	268 203
Autres Passifs Courants	<u>6-1-15</u>	403 474	303 911
Autres Passifs financiers	<u>6-1-16</u>	224 966	198 004
Total Passifs Courants		1 087 271	770 118
Total des Passifs		1 575 468	1 197 377
Total des Capitaux Propres & Passifs		1 675 950	1 504 102

ETAT DE RESULTAT 2013

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2013	2012
Produits d'Exploitation			
Revenus	6-2-1	1 088 754	1 117 306
Autres Produits d'exploitation	6-2-2	58 491	47 982
Total des Produits d'Exploitation		1 147 245	1 165 288
Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-362 290	-381 496
Charges de Personnel	6-2-4	-187 306	-181 414
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-140 862	-118 763
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-344 568	-325 675
Assistance fournie aux avions	6-2-7	-164 584	-152 923
Loyer avions		-6 297	-6 575
Commissions sur Vente de titres de transport	6-2-8	-20 337	-18 071
Autres Charges d'Exploitation	6-2-9	-81 235	-89 643
Total des Charges d'Exploitation		-1 307 479	-1 274 560
RESULTAT D'EXPLOITATION		-160 234	-109 272
Charges Financières Nettes	6-2-10	-35 601	-28 326
Produits des Placements et Autres Produits Fin.	6-2-11	11 066	9 026
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-12	37 478	35 178
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-13	-57 993	-32 405
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-205 284	-125 799
Impôt sur les Bénéfices		-	-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-205 284	-125 799
Résultat Net de l'Exercice		-205 284	-125 799
Effets des Modifications Comptables	6-2-14	-	926
Résultat Après effets de Modifications Comptables		-205 284	-124 873

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2013

RUBRIQUES	NOTES	2013	2012
(En milliers de dinars tunisiens)			
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	6-3-1		
Encaissements reçus des clients	6-3-1-1	1 067 700	1 114 792
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	6-3-1-2	-974 646	-1 029 214
Intérêts payés		-12 074	-16 548
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		2 858	8 202
Primes d'assurance déboursées		-11 791	-10 652
Autres flux affectés à l'exploitation		-6 991	-37 614
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		65 056	28 966
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	6-3-2		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorpo.		-71 950	-60 238
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		11 718	23
Acquisitions d'immobilisations financières		0	0
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		-2 708	-779
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		2 603	3 964
Intérêts et Dividendes reçus		7 928	9 053
Autres flux liés aux activités d'investissement		-1 858	-97
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-54 267	-48 074
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant d'emprunts		251 862	443 843
Remboursements d'emprunts		-245 546	-424 610
Flux nets affectés aux activités de financement		6 316	19 233
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	6-3-3	-8 405	-3 826
VARIATION DE TRESORERIE		8 700	-3 701
<i>Trésorerie au début de la période</i>		89 515	93 216
<i>Trésorerie à la fin de la période</i>		98 215	89 515

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2013	2012	CHARGES	2013	2012	SOLDES	2013	2012
Ventes de marchandises	-	-	Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 147 246	1 165 288	Achats d'approvisionnement. Consommés	-362 290	-381 496	Marge Sur Coût Matières	784 956	783 792
Marge Commerciale	784 956	783 792	Autres charges externes	-615 148	-588 314			
Total	784 956	783 792	Total...	-615 148	-588 314	Valeur Ajoutée Brute	169 808	195 478
Valeur ajoutée brute	169 808	195 478	Impôts et Taxes	- 2 720	-4 640			
			Charges de Personnel	-187 306	-181 414			
Total	169 808	195 478	Total	-190 026	-186 054	Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation	-20 218	9 424
Excédent brut d'expl.		9 424	insuffisance brut d'expl.	-20 218				
			Autres charges ordinaires	-57 268	-32 405			
Autres gains ordinaires	39 743	36 533	Charges financières	-14 339	-14 612			
Produits financiers et des placements	11 066	8 791	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-165 211	-134 421			
Transferts de charges	943	891	Impôts sur les bénéfices	-	-			
Total	51 752	55 639	Total	-257 036	-181 438	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	-205 284	-125 799
Résultat des activités ordinaires	-205 284	-125 799	Effets Modifications Comptables		926			
Total	-205 284	-125 799	Total		926	Résultat Net après. Modification Comptable	-205 284	-124 873

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2013		2012
Logiciels	4 153		4 153
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 286		4 286
Amortissements	-4 152		-4 152
Total net	134		134

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2013		2012
Terrains	2 844		2 844
Constructions	23 989		23 928
Constructions sur sol OACA	25 220		25 220
Constructions en cours	429		346
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 002 648	(1)	1 876 616
Matériels de transport aérien en cours	159 005		216 326
Equipement de rechange avionique	68 884		51 593
Matériels d'exploitation	4 622		3 971
Equipements de bureau	31 475		31 273
Matériels de transport roulant	6 988		6 808
Matériels et outillages	4 566		4 525
Autres immobilisations corporelles	11 656		11 481
Total brut	2 342 325		2 254 931
Amortissements	-1 332 123		- 1 260 903
Total net	1 010 202		994 028

(1)

- Dans le cadre de son plan de flotte, Tunisair a procédé au cours de 2013 au retrait d'un Boieng B737-500 et d'un A300-600 en décembre et à la réception de deux nouveaux A320 respectivement en février et en avril 2013.
- En plus des autres avions retirés de l'exploitation, Il y a lieu de signaler l'existence d'un A340 (VIP), un ATR42 non exploités ainsi qu'un A320 accidenté (en Mars 2013). Une dépréciation de valeur de 11 MD a été constatée pour ce dernier avion.

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEB. 2013	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2013	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	2 843 331	0	0	0	2 843 331		2 843 331
CONSTRUCTIONS	49 493 175	212 340	-68 103	0	49 637 412	42 314 215	7 323 197
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	51 593 059	17 291 151	0	0	68 884 210	30 138 182	38 746 028
AVIONS & REACTEURS	0	0	0	0	0	0	0
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 446 111 717	39 881 046	107 301 342	-26 215 461	1 567 078 644	1 004 926 519	562 152 125
RG	273 340 677	17 292 065	5 683 455	-15 429 911	280 886 286	147 125 368	133 760 918
GV	157 163 644	9 153 717	0	-11 634 744	154 682 617	51 526 440	103 156 177
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	216 326 254	49 979 758	-107 301 342	0	159 004 670		159 004 670
MATERIEL D'EXPLOITATION	3 971 064	651 116	0	0	4 622 180	3 984 687	637 493
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 807 696	180 568	0	0	6 988 264	5 860 276	1 127 988
MATERIEL & OUTILLAGE	4 525 782	40 216	0	0	4 565 998	3 994 558	571 440
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 273 875	201 112	0	0	31 474 987	30 917 361	557 626
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 480 341	107 606	68 103	0	11 656 047	11 335 141	320 909
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 254 930 615	134 990 695	5 683 455	-53 280 116	2 342 324 649	1 332 122 747	1 010 201 902
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 286 503	0	0	0	4 286 503	4 152 875	133 628
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 259 217 118	134 990 695	5 683 455	-53 280 116	2 346 611 152	1 336 275 622	1 010 335 530

Tableau des amortissements (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2013	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2013
CONSTRUCTIONS	40 759 812	1 554 403	0	0	42 314 215
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	24 586 511	5 551 671	0	0	30 138 182
AVIONS & REACTEURS	0	0	0	0	0
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	981 145 843	49 996 136	0	-26 215 461	1 004 926 519
REVISIONS GENERALES	120 919 863	30 067 865	5 683 455	-9 545 815	147 125 368
GRANDES VISITES	38 787 450	19 377 421	0	-6 638 431	51 526 440
MATERIEL D' EXPLOITATION	3 771 605	213 083	0	0	3 984 687
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	5 296 740	788 830	0	-225 294	5 860 276
MATERIEL & OUTILLAGE	3 819 948	174 609	0	0	3 994 558
EQUIPEMENT DE BUREAU	30 636 367	280 994	0	0	30 917 361
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 178 623	156 519	0	0	11 335 141
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 152 724	151	0	0	4 152 875
TOTAL	1 265 055 486	108 161 682	5 683 455	-42 625 001	1 336 275 622

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Obligations et bons à long terme	997		997
Prêts	18 188		20 136
Titres de participation	153 815	(1)	153 816
Autres immobilisations	2 820		2 536
Total brut	175 820		177 485
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts</i>	<i>-79 110</i>	(2)	<i>-62 081</i>
Total net	96 710		115 404

(1) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille est réparti entre Valeurs locales et Valeurs étrangères.

(2) Il s'agit de provisions constatées au titre des participations de Tunisair dans ses filiales (76.5MD) et au titre des échéances impayées des divers prêts (2.5MD).

Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2013	31/12/2012	
TUNISAVIA	320 729	10	2,291	734 790	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	8 744 311	2 008 162	6 736 149
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 376	34 749 050	24 958 252	9 790 798
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	20 347 015	0
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4 950	2 500	2 450
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	4 813 718	4 582 242	231 476
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	1 256 721	304 380	952 341
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	3 674	3 674	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR-S.A »

Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels au 31/12/2013

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2013	31/12/2012	
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5,583	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 699 981	70 001 239	52 288 025	17 713 214

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		Variation
	d'actions	de l'action (EUR/USD)	d'acquisitions (EUR/USD)	historiques (TND)	31/12/2013	31/12/2012	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	0
SITA-BELGE	41	5 €	5 €	389	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 116 227	6 565 464	6 565 464	0
			TOTAL 1+2	153 816 208	76 566 703	58 853 489	17 713 214

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2013		2012
Ecart de conversion	41 093		25 656
Frais de formation	11 329		3 859
Total	52 422		29 515

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2013		2012
Stocks consommables catering	2 526		2 860
Stocks habillement	402		479
Autres stocks consommables	548		358
Total brut	3 476		3 697
<i>Provisions</i>	-63	(1)	-71
Total net	3 413		3 626

(1) Le stock dormant d'une valeur de 63 MD a été totalement provisionné.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	2013		2012
Clients ordinaires	135 416		84 477
Clients douteux	134 968	(1)	114 855
Total brut	270 384		199 332
<i>Provisions</i>	-134 968		-114 855
Total net	135 416		84 477

(1) Le compte clients douteux se compose comme suit :

	2013		2012
Clients locaux	7 499		5 891
Administration	9 128		6 880
Administration étranger en Tunisie	175		126
Clients refoulées	1 870		1 737
Agence de voyage et tours opérateurs	11 691		10 435
Clients divers à l'étranger	17 979		17 332
Compagnie non clearing	57 394	(i)	51 944
Fret	176		123
Client en cours d'apurement	29 056	(ii)	20 387
Total net	134 968		114 855

(i) L'augmentation de ce poste est due à l'actualisation du solde en devise de la créance impayée de Mauritania Airways.

(ii) il s'agit des anciens soldes non justifiés à l'issue de la mission d'apurement réalisée en 2004. La variation du solde est due à l'extension du périmètre des comptes concernés par la provision.

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	2013		2012
Personnel et comptes rattachés	20 336		19 336
Etat et collectivités publiques	52 738	(1)	71 843
Débiteurs divers	22 383		15 293
Divers autres actifs courants	198 879	(2)	118 718
Total brut	294 336		225 190
<i>Provisions</i>	<i>-51 262</i>		<i>-49 014</i>
Total net	243 074		176 176

(1) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2013		2012
ETAT crédit de TVA	51 753		70 348
ETAT crédit d'impôt	281		528
TVA à l'étranger à récupérer	704		967
Total	52 738		71 843

(2) Divers autres actifs courants :

	2013		2012
Créance Tunisair Technics	116 773		62 577
Ventes BSP à encaisser	36 014		33 177
Charges constatées d'avance	563		1 653
Autres	45 529	(3)	21 311
Total brut	198 879		118 718

(3) Cette rubrique se compose principalement des avances sur commande des avions facturées en 2013 et réglées en 2014 (24 MD) et des soldes des divers comptes d'attente des autres actifs courants (21 MD).

6.1.8 Placements et autres actifs financiers

	2013		2012
Echéances à court terme sur prêts	32 641		10 412
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	1 578		0
Echéances impayées sur prêts	6 028	(1)	2 480
Intérêts courus à recevoir	1 561		815
Total brut	41 808		13 707
<i>Provision pour dépréciation des prêts</i>	<i>-5 444</i>		<i>-2 480</i>
Total net	36 364		11 227

(1) La variation correspond au classement des prêts TUNISIE CATERING (1.8 MD) et AISA(1.7 MD).

6.1.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2013		2012
Placements à court terme	20 001	(1)	20 001
Effets	21		21
Banques	77 960		69 245
Caisses	233		248
Total	98 215		89 515

(1) Le placement à court terme avec possibilité de rachat partiel ou total avant l'échéance est assimilé à de la liquidité.

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.10 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2013		2012
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	461 869	(2)	462 807
Autres capitaux propres	0		20
Modifications comptables	0		926
Résultat reporté	-272 922		-148 048
Total net	305 766		432 524
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-205 284</i>		<i>-125 799</i>
Total capitaux propres avant affectation	100 482		306 725

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2013		2012
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique)	4 242		4 242
CNAM (participation publique)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(*) Conformément au décret 2009-2211 du 20 juillet 2009, accordant à la société « Tunis air » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitations aux investissements, cette dernière bénéficie de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 5 ans au titre des bénéfices réalisés durant la période allant de 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013. Pour le bénéfice de l'avantage fiscal, la société « Tunis air » doit inscrire les bénéfices exonérés dans un compte de réserve à régime spécial au passif du bilan en vue de leur emploi dans la réalisation d'investissements au sein d'elle-même. La société « Tunis air » est tenue de payer l'impôt sur les sociétés dû et non acquitté majoré des pénalités de retard prévues par la législation fiscale en vigueur en cas de non respect des conditions énumérés par le présent décret.

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	31/12/2013	31/12/2012
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	8 631	9 569
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761	53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886	50 886
Total	461 869	462 807

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2013	Affectation en réserve	affectation du résultat reporté	Variation des aut. capitaux propres	Résultat 2013	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013
Capital social	106 199						106 199
Réserve légale	10 620						10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	462 807	-938					461 869
Autres capitaux propres	20			-20			0
Modifications comptables	926					-926	0
Résultats reportés	-148 049		-125 799			926	-272 922
Résultat de l'exercice	-125 799		125 799		-205 284		-205 284
Total capitaux propres avant affectation	306 724	-938	0	-20	-205 284	0	100 482

6.1.11 Emprunts :

Ce montant représente le montant restant du sur les emprunts contractés pour financer l'achat des avions airbus.

6.1.12 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2013		2012
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	7 543		7 544
Provisions pour redevances OACA	44		44
Provisions pour affaires prud'homales	4 390		4 766
Provisions pour litiges commerciaux	2 465		3 015
Provisions pour pénalité de retard CNSS	10 972		19 176
Total	25 414		34 545

6.1.13 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des emprunts en devise.

6.1.14 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Fournisseurs locaux d'exploitation	371 500	(1)	227 689
Fournisseurs étrangers d'exploitation	26 619		23 582
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	- 1 024		690
Fournisseurs locaux d'immobilisation	391		378
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	30 453		1 928
Fournisseurs, factures non parvenues	35 403		18 487
Fournisseurs, retenues de garantie	161		121
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-6 679		-6 679
Fournisseurs, reports solde créditeurs non mouvementés depuis 94	2 071		2 071
Total	458 831		268 203

(1) Les principaux fournisseurs locaux sont : Tunisair Technics (186MD), Tunisair Handling (52MD) et SNDP (68MD) qui représentent également les principales variations de ce poste soit respectivement (+79MD), (+31MD) et (+49MD).

6.1.15 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2013		2012
Créditeurs divers	289 308	(1)	196 689
Titres de transport non encore honorés	84 840	(2)	69 360
Personnel et comptes rattachés	20 616		25 618
Etat et collectivités publiques	7 931		7 911
Actionnaires, dividendes à payer	235		235
Divers autres passifs courants	544		4 098
Total	403 474		303 911

(1) Principalement solde OACA qui s'élève à 265 MD au 31/12/2013.

(2) Le poste recettes billets et LTA non encore honorés enregistre les billets et les LTA vendus à compter du 1^{er} janvier 2012 mais non encore utilisés au 31 décembre 2013.

6.1.16 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Echéances à moins d'un an sur emprunts	222 929		196 285
Intérêts courus et non échus sur emprunts	2 037		1 719
Total	224 966		198 004

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	2013		2012
Revenus de l'activité de transport	1 085 013	(1)	1 113 758
Revenus de l'activité d'assistance aux cies. aériennes	3 741		3 548
Total	1 088 754		1 117 306

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Transport des passagers et de bagage	1 064 493	(i)	1 093 242
Transport du fret et de la poste	20 520		20 516
Total	1 085 013		1 113 758

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2013		2012
Revenus «Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage»	801 054		813 850
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	7 005		6 379
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	135 797		124 507
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	120 637		148 506
Total	1 064 493		1 093 242

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2013		2012
Commissions sur ventes de titres de transport	1 422		1 097
Produits des comptes de réconciliation	16 696	(1)	13 247
Produits sur émissions des LTA	12 912		10 298
Produits des redevances pour concession VAB	13 354		13 652
Pénalité sur remboursement billets	10 114		7 931
Divers autres produits	3 993		1 757
Total	58 491		47 982

(1) La rubrique « Produits des comptes de réconciliation » enregistre principalement les billets et les LTA vendus avant 1^{er} janvier 2012 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2013.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2013		2012
Carburant avions	332 236	(1)	350 159
Approvisionnement catering	26 026		28 772
Autres approvisionnements consommés	4 028		2 565
Total	362 290		381 496

(1) La baisse des dépenses carburant est la résultante des variations suivantes :

- baisse des heures de vol (-4.2%)
- augmentation du cours du dollar (+3.87%)
- baisse du prix du baril (-2.7%)

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2013		2012
Personnel au sol	107 013		98 279
Personnel navigant technique	50 640		51 472
Personnel navigant commercial	29 653		31 663
Total	187 306		181 414

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Dotations aux amortissements	114 073	(1)	106 191
Dotations aux provisions	29 055	(2)	13 693
Reprises sur provisions	-2 266		-1 121
Total net	140 862		118 763

(1) Les dotations aux amortissements se détaillent comme suit :

	2013		2012
Dotations aux amortissements des immobilisations	107 497	(i)	102 559
Dotations aux résorptions des charges à répartir	7 397		4 455
Transfert de charges d'amortissement	-821		-823
Total	114 073		106 191

(2) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	2013		2012
Dot. aux provisions pour créances douteuses	22 372	(ii)	7 256
Dot. aux provisions p/risques et dépréciation d'actif	6 683		6 437
Total	29 055		13 693

(i) la variation de (+4.9 MD) des amortissements sur immobilisation est composé principalement de :

- la hausse des amortissements avion (+11.5MD) suite à l'acquisition de deux A320 en 2013.
- la baisse des amortissements réacteurs et équipements avioniques (-6.2 MD).

(ii) la constatation des provisions complémentaires de 22 MD provient essentiellement de:

- la Dotation de 7 MD suite actualisation au taux de change au 31/12/2013 de la créance impayée sur Mauritania Airways.
- Une Dotation de 8.6 MD sur les clients en cours d'apurement (soldes antérieurs à 2004).
- Une provision sur les clients administration, locaux et divers à l'étrangers respectivement de 2 MD, 1.6 MD et 1.6 MD.

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Redevances de survol	95 993		89 992
Redevances d'atterrissage	43 276		42 300
Redevances d'embarquement	130 160		123 373
Redevances de réservation électronique	42 108		37 458
Diverses autres redevances	33 031		32 552
Total	344 568		325 675

La hausse des redevances aéronautiques est due essentiellement à l'augmentation du cours de l'euro (+7.24%).

6.2.7 Assistance fournie aux avions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Assistance Commerciale (Tunisair Handling)	16 244		12 614
Assistance Commerciale (Autre)	67 630		62 116
Assistance Technique (Tunisair Technics)	74 116		72 885
Assistance Technique (Autre)	2 384		1 481
Assistance FRET	3 880		3 566
Assistance divers	330		261
Total	164 584		152 923

6.2.8 Commissions sur Vente de titres de transport :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Commissions sur vente Titre de transport	16 152		12 537
Commissions incitatives accordées	1 153		1 064
Super commissions	2 599		4 024
Commissions sur ventes LTA	433		446
Total	20 337		18 071

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2013		2012
Assurance des avions	8 055		11 424
Diverses autres charges d'exploitation	73 180	(1)	78 219
Total	81 235		89 643

(1) Diverses autres charges d'exploitation :

	2013		2012
Loyers et charges locatives	5 124		5 326
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	4 240		6 843
Prestation informatique	10 285	(1)	12 470
Frais télécom	5 408		4 328
Documentation	3 316		3 456
Hébergement	8 677		8 995
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	2 946		3 801
Frais de repas PN	7 000		7 513
Services bancaires et assimilés	4 696	(2)	1 938
Autres	21 488		23 549
Total	73 180		78 219

(1) Ce montant représente les prestations facturées par AISA conformément à l'avenant N°5 du contrat d'externalisation des services informatiques à l'exclusion des projets IT en cours.

(2) l'augmentation de 2.8 MD est expliquée essentiellement par les frais des nouveaux crédits contractés pour le financement des avions livrés en 2013.

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2013		2012
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	12 950		13 024
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	21 262	(1)	13 714
Autres charges financières	1 389		1 588
Total	35 601		28 326

(1) Le poste « Dotation aux provisions pour dépréciation d'éléments financiers » enregistre principalement la dépréciation de la participation de TUNISAIR dans ses filiales TUNISAIR HANDLING, TUNISAIR TECHNICS et ATCT respectivement de 6.7 MD, 9.8 MD et 1 MD ainsi qu'une provision sur les prêts donnés à TUNISIE CATERING (1.8 MD) et à AISA (1.7 MD).

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements ont connu une augmentation, due essentiellement à la hausse des dividendes reçus des filiales.

	2013		2012
--	------	--	------

Intérêts des placements à court terme	699		982
Revenus des Emprunts Obligataires	-		116
Intérêts des dépôts bancaires à terme	600		559
Rémunération des comptes bancaires	467		397
Revenus des Prêts à long terme	579		23
Dividendes reçus	8 507	(1)	6 533
Intérêts de retard facturés	213		227
Divers autres produits des placements	0		189
Total	11 066		9 026

(1) Les dividendes comptabilisés en 2013 sont ceux reçus d'AMADEUS (7.7MD) et de SCI ESSAFA (0.8MD).

6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Gains de change	23 003		26 229
Produits nets sur cessions d'immobilisation	129		46
Autres gains sur éléments non récurrents	13 141	(1)	0
Reprises sur amortissements et provisions	927		5 718
Produits divers ordinaires LIMOCA	257		3 133
Divers autres gains ordinaires	21		52
Total	37 478		35 178

(1) Ce montant représente le remboursement reçu des assureurs au titre d'indemnisation du sinistre avion TS-IMB.

6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2013		2012
Pertes de change	44 502		29 515
Charge diverses ordinaires LIMOCA	228		2 760
Pénalités et amendes	1 630	(1)	101
Autres pertes sur éléments non récurrent	10 905	(2)	25
Autres charges diverses ordinaires	728		4
Total	57 993		32 405

(1) Pénalité de retard relative au redressement fiscal liquidé en 2013.

(2) constatation de la perte de valeur de l'avion accidenté TS-IMB.

6.2.14 Effets des Modifications Comptables:

Les effets des modifications comptables au titre de l'exercice 2012 se composent comme suit:

- Les redressements des produits IATA 2011 (-1MD)
- et la reprise sur les prestations informatiques AISA (+1.9 MD) suite au changement du mode de facturation.

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	2013		2012
Encaissements des clients en Tunisie	302 482		204 948
Encaissements des clients à l'étranger	271 072		391 930
Encaissements des Ventes B. S. P	493 446		517 914
Total net	1 067 000		1 114 792

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	2013		2012
Sommes versées aux fournisseurs	-762 505		-831 806
Sommes versées au personnel	-212 141		-197 408
Total	-974 646		-1 029 214

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	2013		2012
Gain de change	9 017		6 282
Pertes de change	-17 422		-10 108
Total	-8 405		-3 826

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2013	2012
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	4 082	6 504
Cautions données	5 777	1 991
Total	9 859	8 495

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2013	2012
Garanties bancaires reçues	2 794	383
Cautions reçues	1 909	3 154
Total	4 703	3 537

6.4.3 Caution solidaires:

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur :

- de sa filiale Tunisair -Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette société dans le cadre de financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.
- Et de sa filiale AISA et ce, en garantie du remboursement du solde du prêt en CCA vis-à-vis de SITA

Montant de la caution (TND)	Bénéficiaire	Date	Reliquats en principal au 31-12-2012 (TND)	Reliquat en principal au 31-12-2013 (TND)
Tunisair Express				
6 000 000	BIAT	13/01/2009	3 450 000	3 150 000
5 000 000	AMENBANK	13/01/2009	2 750 000	2 250 000
6 000 000	BNA	13/01/2009	4 054 056	3 891 894
3 000 000	ATB	13/01/2009	2 209 944	1 808 166
26 043 794,8 (22 123 509 USD*1,1772)	Etat Tunisien	10/03/2008	9 748 885 USD	7 582 466 USD
AISA				
1.470.000USD	SITA	22/11/2012	1 000 000 USD	0